

## Réclame



En juillet dernier, le président de l'association OxyRomandie a dénoncé ce stand situé à la rue Emery. La Municipalité de Montreux lui a donné raison. DR

## Les cigarettiers forcés de se faire discrets au Montreux Jazz

**La publicité pour le tabac est bannie des zones publiques de la manifestation. Une décision qui ne devrait pas grever les comptes du MJF**

Claude Béda

«Nous avons pris cette décision par respect de la loi sur les procédés de réclame», explique Laurent Wehrli, syndic. La Municipalité de Montreux vient de choisir d'interdire la publicité pour les cigarettes aux abords du festival de jazz. L'origine de cette décision, prise en accord avec le Montreux Jazz Festival (MJF), remonte à l'été dernier. Le 12 juillet 2012, Pascal Diethelm, président de l'association de prévention du tabagisme OxyRomandie, se baladait sur la rue Emery, entre le Centre de Congrès et le parking souterrain du Montreux-Palace. Soit dans l'«enceinte» du festival, mais sur l'espace public. Le militant est alors tombé nez à nez sur un stand de promotion pour la marque Lucky Strike. Il a été choqué par son aspect visuel tapageur, une infraction manifeste à la loi sur les procédés de réclame qui interdit la publicité pour le tabac dans les espaces publics - mais qui autorise le sponsoring par des cigarettiers.

### Une décision claire

La lettre écrite alors par OxyRomandie à la Municipalité montreu-sienne incite aujourd'hui cette dernière à confiner la publicité pour les cigarettes à l'intérieur de la zone payante du MJF.



Au Montreux Jazz Festival, la délimitation entre espaces publics et zones privées n'est pas aisée à établir. P. MARTIN



«Nous avons pris cette décision par respect de la loi sur les procédés de réclame»

Laurent Wehrli,  
syndic de Montreux

«Face à la difficulté de définir ce qui était clairement l'espace public de cette manifestation, nous avons décidé de lever tous les doutes, précise Laurent Wehrli. Le festival de jazz n'est pas comme le Paléo Festival à Nyon, où toute l'enceinte du festival est en zone payante.»

En clair, à Montreux, British American Tobacco (BAT), qui commercialise Lucky Strike, ne pourra faire sa publicité que dans les accès aux salles de concert, à l'intérieur du Centre de Congrès. Une décision qui «surprend agréablement» Pascal Diethelm: «La Municipalité de Montreux laisse clairement entendre que les stands de cigarettes étaient dans l'illégalité: c'est une première victoire pour nous (ndlr: lire ci-contre).»

Cette interdiction ne devrait toutefois pas mettre le festival en péril, même si sa direction ne tient pas à s'exprimer sur le sujet pour l'heure. «Par respect pour

Claude Nobs, nous ne faisons aucune communication qui n'est pas liée à son décès jusqu'au 8 février, date de la cérémonie qui sera organisée pour lui rendre hommage», explique Alexandre Edelmann, chargé de communication.

La société BAT n'a pas non plus pris position: «Nous attendons la lettre formelle de la Municipalité de Montreux», commente Christophe Berdat, porte-parole.

### Un contrat signé

«Je doute toutefois que BAT réduise sa participation ou abandonne le festival de jazz, confie anonymement un membre du MJF. Car BAT - de retour à Montreux après plusieurs années d'absence - a signé un contrat qui porte au moins sur trois ans avec la manifestation.» De plus, BAT ne figure pas parmi les six sponsors principaux du MJF. Selon nos informations, sa participation s'élèverait entre 200 000 francs et 300 000 francs. Le budget de près de 22 millions du MJV ne devrait dès lors ne pas trop souffrir du départ éventuel de ce sponsor.

Les fabricants de tabac, pour leur part, risquent de devoir déserter la manifestation montreu-sienne. Car l'association OxyRomandie, inspirée par sa première victoire, a lancé contre eux une deuxième action: «Nous avons internationalisé cette affaire, précise Pascal Diethelm. J'ai demandé à l'association américaine Tobacco Free Kids d'inclure le festival de jazz de Montreux dans sa campagne mondiale auprès des artistes, leur demandant de ne pas donner de concerts dans les événements sponsorisés par les fabricants de cigarettes.»

## Le combat n'en restera pas là

«La plupart des festivals de musique en Suisse sont infestés par les cigarettiers», s'empare Pascal Diethelm. Fort de sa victoire montreu-sienne dans son bras de fer avec British American Tobacco (BAT), l'association antitabac OxyRomandie veut désormais mettre complètement fin au sponsoring d'événements musicaux par des fabricants de tabac en Suisse romande. Comme elle est déjà parvenue à chasser Davidoff du tournoi de tennis de Bâle. «Notre action s'inscrit dans un mouvement qui est maintenant quasi universel de mise en œuvre des prescriptions de la Convention de l'Office mondial de la santé (OMS) ratifiée à ce jour par 176 pays, et par toute l'Europe, sauf Andorre, Monaco et la Suisse», poursuit-il. OxyRomandie s'active pour que la Suisse signe cette convention. «L'interdiction du sponsoring par le tabac constitue la norme éthique universelle en vigueur, martèle Pascal Diethelm. En acceptant l'argent des cigarettiers, le festival de jazz de Montreux viole cette norme et leur permet d'utiliser leur manifestation au rayonnement international pour contourner l'interdiction du sponsoring dans le monde entier.» C.B.

## Une femme de 21 ans a mis le feu à la bibliothèque

**La police a interpellé l'une des responsables de l'incendie de la Bibliothèque communale de Lausanne. La jeune femme a avoué**

Quelques jours seulement après l'incendie qui a éclaté dans les bureaux de la Bibliothèque communale de Lausanne, la police annonce avoir interpellé une personne. Il s'agit d'une femme de 21 ans, originaire du Kosovo. Face au procureur, elle a avoué être entrée clandestinement dans les locaux et avoir tenté de forcer le coffre. Avant de prendre la fuite, elle aurait bouté le feu à un amas de papier. Un geste gratuit qu'elle aurait fait sur un coup de tête. «Elle a dit clairement n'avoir pas agi en raison d'une quelconque animosité envers la bibliothèque ou ses collaborateurs», précise Jean-Philippe Pittet, porte-parole de la police lausannoise.

Ce dernier indique aussi que la jeune femme était connue des services de police. Un fait qui a probablement contribué à son arrestation rapide. Les images des systèmes de vidéosurveillance installés à Chauderon ont confirmé certains soupçons des enquêteurs. Et des comportements suspects de plusieurs personnes, avant et après le début de l'incendie de dimanche dernier, y seraient visibles.

Les indices relevés par la police permettent de penser qu'un second auteur est dans le coup. Les investigations se poursuivent dans ce sens. Elles devront également éclaircir la question de savoir comment la jeune femme et son complice présumé sont entrés dans les locaux sans laisser de trace d'effraction. Etaient-ils des habitués de la bibliothèque? Cela ne semble pas être le cas. «Leur geste doit être le fruit du hasard, dit Jean-Philippe Pittet. En tout cas, ils ne semblent pas avoir préparé le coup.»

Du côté de la bibliothèque, le travail de nettoyage des livres devrait s'achever aujourd'hui en fin de journée. Mais le choc de l'incendie commence seulement à produire ses effets sur le moral des troupes. «Certains vont bien mais une collaboratrice s'est sentie très mal aujourd'hui (ndlr: vendredi)», confie Frédéric Sardet, chef du Service bibliothèque et archives. Il considère cette arrestation comme «bienvenue pour tout le monde». «Surtout, cela me soulage de voir qu'il ne s'agit pas d'un acte de vengeance», souffle le chef de Service.

Pour l'heure, aucune date de réouverture n'est avancée. Les ordinateurs publics ont notamment souffert et refusent de redémarrer. «Ensuite, nous devons contrôler la pureté de l'air, dit Frédéric Sardet. On ne pourra pas garantir toute absence d'odeurs, mais elles ne devraient pas être nocives.» A.D.Z



La bibliothèque a pris feu dimanche dernier. KEYSTONE